

# NOUVEAU VILLAGE

«Genre» «Prénom» «Nom»

«rue»

«CP» «Ville»

Compte : «compte»

Voix : «voix»

Cesson, le 16 février 2006

## CONVOCATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DES PROPRIÉTAIRES DU GROUPE D'HABITATION DE NOUVEAU VILLAGE

Conformément au Titre II, article 9, 8e de nos statuts, l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de notre Association, se tiendra le :

**VENDREDI 31 MARS 2006 A 21H00**  
**Salle SODBURY – Avenue de la Zibeline**  
**Cesson la Forêt**

**Venez nombreux** à cette Assemblée, sans omettre les pouvoirs qui vous ont été confiés.

**Attention** : le jour où votre Délégué de Rue vous présente pour élargissement cette convocation. Si vous n'êtes pas sûr de venir, **remettez immédiatement le pouvoir ci-joint complété à votre Délégué de rue**. Inscrivez le nom et l'adresse de la personne à qui vous donnez votre pouvoir.

**Vous pouvez donner votre pouvoir** à tout autre copropriétaire, hormis le Président.

Ces dispositions éviteront des lourdeurs dans la comptabilisation des voix et permettront de savoir plus vite si le quorum est atteint ou non.

Au cas où il ne le serait pas, **une seconde réunion se tiendra le : VENDREDI 14 AVRIL 2006, MEME HEURE, MEME LIEU.**

### Ordre du jour :

#### 2005

Approbation des rapports moraux

Bilan financier de l'année 2005

Quitus au comité sur la gestion 2005

#### 2006

Approbation du budget 2006

Questions diverses

**Assemblée Générale Extraordinaire : Modification de statuts et règlement intérieur**

### Annexes :

*Rapports moraux*

*Rapport financier*

*Projet de résolutions*

*Liste des membres du Comité*

*Pouvoir*

### Pot de l'amitié

Un projet de nouveau règlement et statuts est joint à cette convocation. L'assemblée générale se prononcera sur l'acceptation ou le refus de ces textes. Vos demandes d'amendements complémentaires éventuels seront examinées et proposées lors d'assemblées générales futures.

Le Président.  
Georges Naline

## Rapports moraux

---

### ESPACES VERTS ..... M. MAURICE NAIL

Deux événements ont marqué cette année : la chute d'un très vieux pin qui a eu le bon goût de le faire sans dégâts et avant son abattage qui avait été programmé dans les semaines qui suivaient ; le vol de quelques jeunes plants dans nos platebandes, malgré cet acte de vandalisme, nous continuerons de les rénover.

La grosse tondeuse a dû être envoyée en réparation chez "GREENMAT" ce qui explique la grosse facture du poste "entretien réparation" du mois de mai. Nos taille-haies sont "hors d'âge" (10 à 12 ans) aussi est-il prévu d'en acheter un en 2006. En ce qui concerne les élagages, à ma connaissance, toutes les demandes de cette année ont été honorées.

---

### ECLAIRAGE ..... M. CHRISTIAN BARENES

Le remplacement des 5 anciens lampadaires verts (en alliage d'aluminium) est toujours prévu en fonction de nos possibilités financières. Ces lampadaires présentent intérieurement de sérieux signes de corrosion et micro-fissurage, ils ont plus de 30 ans. De plus leur faible taille facilite la dégradation des lanternes et les vols d'ampoules. La fonte de fer des nouveaux lampadaires noirs peut rouiller mais ne se délitéra jamais comme l'alliage d'aluminium. Leur durée de vie avec entretien normal est de plus de 60 ans, cela nous paraît un bon investissement. Suivant cette logique il a été procédé en juin au remplacement du N°22 (vu son très mauvais état) Malheureusement suite à des dégradations en mai et juin (tag rouge complet de la lanterne et du réflecteur) le N°21 a été mis hors service. Plusieurs propriétaires se sont étonnés, à juste titre, que l'on laisse cette zone dans l'ombre. Son remplacement a donc été décidé pour raison de sécurité dès novembre. Il sera sans doute installé début 2006. Les malveillances sont hélas régulières : vols d'ampoules, tags parfois très importants des fûts inférieurs et même rayures multiples des grands lampadaires communaux. Ce qui oblige à des nettoyages et parfois à des reprises de peinture.

*Pour information* : une ampoule changée par nos jardiniers coûte 33 €. Un déplacement "Forclum" pour petite réparation électrique coûte 40 à 60 €.

Comme chaque année je rappelle (pour les nouveaux propriétaires) que les lanternes murales sont déconnectées du réseau. Elles sont donc leur propriété.

---

### DIVERS ..... M. MICHEL LOISEAU

*Sentiers* : La pose de barrières à l'entrée du parking de la rue de Lieusaint a été réceptionnée, acceptée et payée. Par contre la réception des travaux pour la réfection des sentiers a été refusée. D'un commun accord avec l'entrepreneur, ces travaux doivent être refaits et s'effectueront directement sous notre contrôle. Nous sommes en attente d'une proposition de date d'exécution.

*Portes du garage de la maison de l'association* : les portes en bois étaient extrêmement détériorées, il était nécessaire de les remplacer. Les portes à deux battants posaient des problèmes d'ouvertures et d'empâtement pour les jardiniers, de plus de nouvelles portes de ce type coûtaient un tiers plus cher que des portes basculantes. Ces raisons ont déterminé notre choix. Ces portes, qui sont des portes de service, ont été installées dans la première semaine de novembre. **Attention, à l'occasion de ce remplacement, nous avons installé une nouvelle boîte aux lettres pour le courrier de l'association (à droite des portes).**

*Environnement* : Diverses réunions ont eu lieu en ce qui concerne l'aménagement de la plaine du Moulin à Vent. Un espace vert aménagé sera réalisé. Il est prévu que nous y aurions accès par trois entrées protégées situées au regard des sentiers donnant dans la rue de Montdauphin. Un aménagement du rond point du Gros Caillou situé au début de la rue d'Aulnoy est prévu d'une façon provisoire.

*Règlements et statuts* : L'objectif a été atteint. Ils vous seront présentés pour discussion et éventuelle approbation lors de l'assemblée Générale Extraordinaire suivant immédiatement la présente Assemblée Générale ordinaire.

---

### PRESERVATION DU STYLE..... MME ANNE AMOUYAL

Si le comité syndical se soucie depuis plusieurs années de veiller à la préservation du style de Nouveau Village, c'est pour en conserver l'harmonie architecturale et paysagère, étant entendu que l'aspect général préservé de la résidence est une garantie de maintien de la valeur patrimoniale de chaque propriété individuelle.

De plus en plus nombreux sont les propriétaires que cette question préoccupe, à en juger par les contacts avant travaux, avec les responsables du comité, avec l'architecte conseil et avec certains délégués de rue.

L'un des derniers exemples remarquables étant le changement total des volets d'une maison par son propriétaire - acheté en son temps avec des volets non conformes – avant sa revente.

Cette année 2005 aura été largement consacrée à la mise au point des prescriptions de l'annexe aux statuts, avec l'aide de l'architecte conseil, des responsables, et des conseils éclairés de deux propriétaires ayant une bonne connaissance du bâtiment.

Nous conseillons vivement aux propriétaires avant de faire des travaux de rénovation de se renseigner au secrétariat ou auprès des responsables sur les solutions conformes aux statuts.

---

**ESPACES LUDIQUES..... MME ESTELLE LE GUENNEC**

---

**Avertissement**

Je souhaiterais trouver une ou deux personnes qui me succèderaient à compter du prochain renouvellement des membres du bureau, pour assurer les fonctions de responsable des espaces de jeux de la copropriété. Je me propose de travailler une année encore avec ce ou ces personnes afin de les aider dans leur tâche.

**Rappel**

Les espaces de jeux recouvrent principalement 3 secteurs : terrain de mini tennis / volley-ball ; parc à jeux ; terrain de boules.

**Bilan année 2005**

Le remplacement de la maisonnette est venu mettre un terme à la rénovation des différentes structures du parc pour enfants. Il a fallu aussi changer le panneau signalétique détérioré au printemps dernier. Le portillon de la clôture a été changé ainsi que les poteaux de fixation. Les dépenses de fonctionnement ont concerné : rajout d'écorces (8 sacs de 50 litres – 44 €) le renouvellement du sable au printemps. Par ailleurs d'autres travaux n'ont pas été facturés : vernis protecteur anti-tags sur la maisonnette, acheté et posé par M. BARRENNES (qu'il en soit encore vivement remercié). Nettoyage de l'intérieur de l'aire de jeu et de ses abords (jardiniers). Nettoyage des tags par mes soins. Pose des tags par d'autres moins soigneux.

**Prévisions 2006**

*Dépenses d'entretien environ 600 € : sable (2 m<sup>3</sup>) ; petites fournitures, écorces de pin (le double des autres années car terrassement) ; vernis anti tags (si quelques bonnes volontés voulaient se faire connaître pour assurer le nettoyage des derniers tags et la pose du vernis sur les structures non encore protégées, qu'elles me contactent pour fixer une date à partir des mois d'avril ou mai) ; nouveau filet pour mini-tennis.*

*Dépenses d'investissement 400 € : achat et pose d'un panneau signalétique sur le terrain de mini-tennis pour en rappeler l'usage. "Le terrain est exclusivement réservé aux jeux de raquettes (half-court, badminton) et volley-ball. Cette décision a été prise en juin par les membres du comité suite à des plaintes des propriétaires dont les jardins jouxtent le terrain.*

---

**PISCINE..... MM LUC NEGRI ET ANTOINE ROZIER**

---

Cette année a débuté sans soucis majeurs. Seuls quelques aléas annuels tels que la remise en route des systèmes de filtration et de traitement d'eau nous ont taquinés, mais leur régularisation s'est faite rapidement. Le nettoyage s'est effectué en une seule journée, grâce aux bénévoles, piliers de l'équipe habituelle et de nouveaux venus enthousiastes. Merci à eux.

La chasse d'eau des toilettes a été remplacée avec compétence et gentillesse par un propriétaire. Merci à lui.

Un banc a été réparé et tous ont reçu un coup de peinture.

Nous avons rafraîchi l'intérieur du local d'un coup de pinceau et posé de nouvelles étagères.

Deux nouvelles MNS ont rejoint l'équipe : Caroline et Mélanie (Caroline Favre présente depuis plusieurs années et Jérôme TOGNOTTI qui a fait une saison, nous ont quittés pour des raisons professionnelles).

La saison a été morose, avec de nombreuses pluies et une faible fréquentation.

Les nouvelles cartes ont été bien adoptées.

Quatre jeunes, extérieurs à nouveau Village, ont été interpellés rue d'ESBLY par la police, dans la nuit du 24 au 25 juin 2005, après avoir découpé un morceau de grillage de 60 cm sur 1,20 m. A la suite de notre dépôt de plainte ils sont passés au tribunal le 9 septembre et doivent nous régler la somme de 500 €. A ce jour, seuls deux sur quatre nous ont indemnisés. L'affaire suit son cours

**NETTOYAGE PISCINE LE WEEK END DU 20 et 21 mai, pour une ouverture le 27 mai.**

**Améliorations réalisées :**

Installation TNT Numérique (avec adaptateur)/Analogique – Remise en service des chaînes "allemandes". Statut quo pour Canal plus ou Canal Satellite.

**Intervention société PRESTANTENNES :**

Le réseau a été révisé en totalité sans interruption de service.

Le remplacement de certains câbles de raccordement entre bornes extérieures et entrées dans les maisons s'est avéré indispensable et a été effectué à la demande du responsable TV.

**Intervention responsable TV :**

Peu de visites à domicile cette année. Aide "à la demande" pour l'installation de la TNT, des chaînes "allemandes" ou de Canal plus analogique (déplacé pour la TNT).

**Pannes :**

Après la canicule de mai 2005, 7 chaînes ont été suspendues. La remise en service du matériel n'a pas pu être effectuée immédiatement. Le dépannage retardé suite à problèmes techniques a demandé un certain temps. Son matériel de 1993 ayant lâché, SAT1 a dû être supprimé.

**Incidents :**

A cette date, pas de gros problèmes sur la distribution des chaînes n'est à déplorer.

**Évolution :**

**Dans l'état actuel**, prise en compte de notre évolution TV. Notre installation se comporte très correctement. Le budget télévision 2005 n'a pas été dépassé.

**Pour l'avenir :** De nouvelles technologies sont en cours d'étude chez plusieurs sociétés (câble opérateurs, EDF, SNCF, etc. ...) Il est préférable d'attendre avant de définir une stratégie sur le devenir de la TV "traditionnelle en général et celle qui nous préoccupe en particulier.

La **T**élévision **N**umérique **T**errestre (TNT) est la seule installation concrète aujourd'hui 4 nouvelles chaînes gratuites sont prévues en "haute définition". La commande pour ces quatre nouvelles chaînes a été faite.

**Remerciements :**

Je tiens, cette année encore à saluer ici l'efficacité de la Société PRESTANTENNES et de ses intervenants. Les dépannages ont été effectués au titre du contrat de maintenance et pratiquement sans interruption du service.

Arrêté des comptes de l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2005

Les tableaux en annexe présentent la réalisation par rapport au budget arrêté par l'assemblée générale.

En synthèse, nous avons prévu de prélever 5 672 euros dans nos réserves. La réalisation présente un excédent de 5 699,48 euros.

Le budget 2006 qui vous est soumis montre une augmentation de l'appel de charge de 2,21% par rapport à l'an passé. Nous prévoyons de prélever 6 954 euros sur nos réserves pour équilibrer ce budget.

Cette année 2006, Mme Yvette Didion prendra sa retraite cet été, je souhaite la remercier de sa gentillesse et de la qualité du travail qui a été réalisé.

Divers investissements sont prévus au budget 2006 pour un montant de 15 000 € dont : Espaces verts 600 € Bordurette 8 000 € Aires de jeux 1 500 €.

Je souhaite qu'un nouveau trésorier présente sa candidature afin de me remplacer.

BUDGET 2005 / 2006	2005			2006	
REVENUS	Budget	Réal.	31/12/2005	Budget	Var.
Ajustement euros					
Sentiers (Emprunts/Comptant)	12 088	12 087.88		12 088	
Intérêt non soumis	700	878.71	25.5%	700	-20%
Trimestre	141 576	141 576.00	0.0%	144 699	2.2%
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>154 364</b>	<b>154 542.59</b>	<b>0.1%</b>	<b>157 487</b>	<b>2%</b>
<b>DEPENSES</b>					
22 Aménagements ext.	8 860	14 790.41	66.9%	15 000	
23 Mat. Agricole					
27 Mat. Bureau / Architecte	1 000	1 079.91			-100%
Total 20 Investissements	9 860	15 870.32	61.0%	15 000	-5%
30 Dépenses Générales					
301 Salaires Nets	7 700	7 688.63	-0.1%	8 470	10.2%
302 Charges Sociales	5 500	5 248.33	-4.6%	6 050	15.3%
31 Entretien Réparation	500	170.08	-66.0%	500	
32 Fournitures	1 200	1 091.48	-9.0%	1 200	10%
331 Affranchissement	500	406.57	-18.7%	500	23%
332 Télécom	500	354.72	-29.1%	600	69%
35 Assurances	2 100	2 126.05	1.2%	2 200	3%
36 Divers Gardiennage / avocat	7 000	5 582.68	-20.2%	7 000	25%
Total 30 Dépenses Générales	25 000	22 668.54	-9.3%	26 520	17%
40 Piscine					
401 Salaires nets	8 700	8 567.96	-1.5%	9 100	6.2%
402 Charges Sociales	5 560	4 718.00	-15.1%	5 790	22.7%
41 Entretien Réparation	1 500	836.88	-44.2%	1 500	79.2%
42 Fournitures	2 500	1 987.85	-20.5%	2 500	26%
43 Eau	4 500	2 798.93	-37.8%	3 500	25%
44 Electricité	1 500	1 480.00	-1.3%	1 600	8%
45 Pompes	600	295.65	-50.7%	600	103%
47 Télécom	200	203.84	1.9%	250	23%
Total 40 Piscine	25 060	20 889.11	-16.6%	24 840	19%
50 Espaces Verts					
501 Salaires nets	37 200	36 196.97	-2.7%	38 000	5.0%
502 Charges Sociales	32 845	29 267.20	-10.9%	31 500	7.6%
51 Entretien Réparation	660	577.04	-12.6%	660	14.4%
52 Fournitures	350	295.53	-15.6%	300	2%
53 Eau	225	161.25	-28.3%	200	24%
54 Carburant	900	816.69	-9.3%	1 000	22%
55 Engrais Phyto	200		-100.0%	225	
561 Plantations	330	332.70	0.8%	400	20%
562 Elagage	2 365	2 103.16	-11.1%	2 200	5%
563 Dessouchage					
564 Abattage	450	179.40	-60.1%	225	25%
57 Enlèvement Ordures	1 200		-100.0%	550	
Total 50 Espaces Verts	76 725	69 929.94	-8.9%	75 260	8%
58 Espaces Ludiques	950	298.75	-68.6%	950	218%
60 Télévision Lumière					
62 Lumière	500	20.18	-96.0%	500	2378%
63 Télévision	6 800	4 997.54	-26.5%	6 000	20%
Total 60 Télévision Lumière	7 300	5 017.72	-31.3%	6 500	30%
70 Local & Divers					
71 Entretien	1 200	517.36	-56.9%	1 200	132%
72 Matériel	400	14.90	-96.3%	400	
74 Electricité	1 200	1 309.87	9.2%	1 400	7%
75 Divers					
76 Impôts	320	306.00	-4.4%	350	14%
Total 70 Local & Divers	3 120	2 148.13	-31.1%	3 350	56%
80 Rembt. emprunts					
Total 80 Rembt. emprunts	12 021	12 020.60		12 021	0%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>160 036</b>	<b>148 843.11</b>	<b>-7.0%</b>	<b>164 441</b>	<b>10%</b>
<b>SOLDE</b>	<b>-5 672</b>	<b>5 699.48</b>		<b>-6 954</b>	

ACTIF			PASSIF		
	31/12/2005	31/12/2004		31/12/2005	31/12/2004
Copropriétaires débiteurs			Réserves		
Solde sur charges	2 904.16	4 971.12	Réserves travaux futurs	34 556.43	36 345.56
Titres			<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>5 699.48</b>	-1 789.13
Total compte titres	397.00	397.00	Total Réserves	40 255.91	34 556.43
Comptes bancaires et de caisse					
Conversion francs - euros					
Caisse	323.45	261.60	Copro. / emprunt sentier	2 967.79	2 967.79
Compte Courant	118.03	292.15			
Livret	39 481.06	31 602.35			
Total des Comptes	39 922.54	32 156.10			
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>43 223.70</b>	<b>37 524.22</b>	<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>43 223.70</b>	<b>37 524.22</b>
<b>REVENUS / Ressources</b>			<b>DÉPENSES</b>		
	<b>2005</b>	<b>2004</b>		<b>2005</b>	<b>2004</b>
Emprunts auprès de la banque			20 Investissements	15 870.32	11 745.06
			30 Dépenses Générales	22 668.54	20 417.55
			40 Piscine	20 889.11	26 056.94
			50 Espaces Verts	69 929.94	71 038.32
Revenus d'investissement	878.71	913.84	58 Espaces Ludiques	298.75	3 084.50
			60 Télévision Lumière	5 017.72	6 609.38
Paiement comptant sentier			70 Local & Divers	2 148.13	2 792.00
Trimestre	141 576.00	138 973.50	<i>Sous total 1</i>	136 822.51	141 743.75
Sentier	12 087.88	12 087.88	Sentier	12 020.60	12 020.60
<i>Écart conversion euros</i>			<i>Sous total 2</i>	12 020.60	12 020.60
<b>Perte de l'exercice</b>		<b>1 789.13</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	5 699.48	
<b>TOTAL REVENUS</b>	154 542.59	153 764.35	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	154 542.59	153 764.35
<b>Année</b>	<b>2006</b>	<b>2005</b>		<b>Mensualité</b>	<b>Trimestre</b>
<b>1 Voix</b>	41.70 €	40.80 €	1er trimestre 2006	3.40 €	10.20 €
6	250.20 €	244.80 €	2ème trimestre 2006	3.50 €	10.50 €
9	375.30 €	367.20 €	3ème trimestre 2006	3.50 €	10.50 €
11	458.70 €	448.80 €	4ème trimestre 2006	3.50 €	10.50 €
13	542.10 €	530.40 €	1er trimestre 2007	3.50 €	10.50 €
14	583.80 €	571.20 €			
15	625.50 €	612.00 €	Nombre de voix	3 470	
16	667.20 €	652.80 €	Taux de revalorisation	2.21%	
17	708.90 €	693.60 €	Budget 2004	144 699.00 €	

**TEXTE DES RESOLUTIONS**  
**ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE**

---

**PREMIERE RESOLUTION : QUITUS DE LA GESTION 2005**

---

Après avoir entendu les rapports moraux et la présentation des comptes de résultat et de bilan, l'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus sans réserve au comité syndical pour 2005.

---

**DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter l'excédent de cinq mille six cent quatre vingt dix neuf euros quarante huit cents au compte de réserves pour travaux futurs. Après cette affectation, le compte sera créditeur de quarante mille deux cent cinquante cinq euros quatre vingt onze cents.

---

**TROISIEME RESOLUTION : APPROBATION DU BUDGET 2006**

---

Après avoir entendu les projets d'investissements et de dépenses pour 2006, l'Assemblée Générale Ordinaire donne son approbation et décide de fixer le montant d'une voix à 41,70 € pour une année et de confirmer l'appel de 3,40 € par mois et par voix au premier trimestre et d'appeler 3,50 € par mois et par voix pour les trois autres trimestres.

---

**QUATRIEME RESOLUTION : FIXATION DU PREMIER ACOMPTE 2007**

---

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe le premier acompte 2007 à 3,50 € par mois et par voix et confirme que les charges doivent être payées avant le 15 du premier mois de chaque trimestre.

---

**CINQUIEME RESOLUTION :**

---

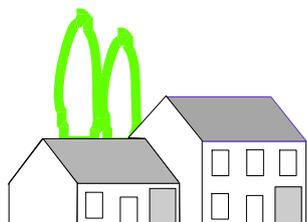
L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une durée de 3 ans les mandats qui viennent à expiration de :  
Mesdames AMOUYAL et LE GUENNEC, Messieurs BARENNEs, ROZIER et TIBERGHIE

---

**SIXIEME RESOLUTION :**

---

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve la nouvelle version des "Règlement et Statuts" qui seront exécutoire dès leur approbation.



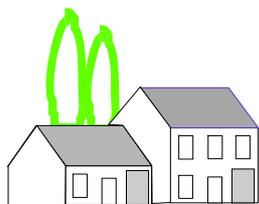
# NOUVEAU VILLAGE

## MEMBRES DU COMITE

Président	Monsieur Georges Naline	6	rue de Jossigny
Vice-président	Monsieur Jean-Philippe Mazur	18	rue d'Esbly
Secrétaire	Monsieur Bernard Tiberghien	18	rue de Guermantes
Trésorier	Monsieur Jean-Louis Duval	15	rue de Dagny
Espaces Verts	Monsieur Maurice Nail	2	rue de Jossigny
Espaces Ludiques	Mme Estelle Le Guennec	13	rue de Champeaux
Piscine	Monsieur Luc Negri Monsieur Antoine Rozier	9 18	rue de Jossigny rue d'Esbly
Antenne Collective	Monsieur Bernard Tiberghien	18	rue de Guermantes
Juridique/Statuts	Monsieur Michel Loiseau	52	rue Montdauphin
Réseau Eclairage	Monsieur Christian Barennes	6	rue d'Esbly
Respect du style	Madame Anne Amouyal	5	rue de Lieusaint
Secrétaire Comptable	Madame Yvette Didion		

## DELEGUES DE RUES

Aulnoy	Monsieur Baliteau	10	rue d'Aulnoy
Bréau	Monsieur Bily	7	rue de Bréau
Champeaux	Madame Saladin	15	rue de Champeaux
Dagny	Madame Mannechez	14	rue de Dagny
Esbly	Monsieur Barennes	6	rue d'Esbly
Favières	Monsieur Muzeau	10	rue de Favières
Guermantes	Madame Tiberghien	18	rue de Guermantes
Jossigny	Monsieur Puissant	14	rue de Jossigny
Lieusaint	Monsieur Ode	1	rue de Lieusaint
Montdauphin du 37 au 56	Madame Tiberghien	18	rue de Guermantes
Montdauphin du 13 au 36	Madame Charransol Lequitte	36	rue Montdauphin
Montigny	Madame Lentz	8	rue de Montigny
Nangis	A pourvoir		
Quiers	Monsieur Chaplet	3	rue de Quiers



# NOUVEAU VILLAGE

Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 31 03 2006 à 21h00, salle Sodbury, 77240 Cesson

---

## JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE DU COPROPRIÉTAIRE.

«Genre» «Prénom» «Nom» demeurant «rue» «CP» «Ville», soussigné, représentant «voix» parts sur 3 470 de la copropriété déclare être présent(e).

Numéro de lot : «lot». Numéro de compte : «compte»

Émargement :

---

## POUVOIR

Je, soussigné, «Prénom» «Nom», propriétaire du lot N° «lot» représentant «voix» voix dans l'Association Syndicale Libre des Propriétaires du Groupe d'Habitation de Nouveau-Village, donne pouvoir à (1) ..... pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire convoquée le 31 03 2006 à 21h00, sur l'ordre du jour fixé dans la convocation : pour prendre part à toutes délibérations, votes ou scrutins, voter également toutes autres mesures qui pourraient être soumises à ladite Assemblée, me substituer et généralement exercer tous les droits conférés aux copropriétaires. Aux effets ci-dessus, signer tous émargements, registres et procès-verbaux, et faire en général, tout ce qui sera nécessaire en mes lieux et place.

Le présent pouvoir conservera tous ces effets pour toutes autres assemblées qui seraient appelées à délibérer sur le même ordre du jour par suite du report pour insuffisance de participants ou pour toutes autres causes.

Fait à ..... le \_\_.\_\_.2006

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour pouvoir

Le mandataire

Dater, signer, faire précéder de la mention : Bon pour acceptation de pouvoir

---

## JUSTIFICATIF DE PRÉSENCE MANDATAIRE.

Je, soussigné (1), ....., ayant reçu pouvoir de «Genre» «Prénom» «Nom» représentant «voix» / 3 470 voix déclare être présent(e) :

Emargement :

(1) nom et adresse du mandataire.